



Commission Régionale Féminine

SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°39

Réunion du mardi 09 mai 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

INFORMATIONS

Les rencontres du samedi 13 mai 2023 qui ne pourront pas se dérouler seront reportées automatiquement au samedi 20 mai 2023

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

F.F.A. 77 – 751034

Rappel :

Le club de FFA 77 une suspension de terrain de 2 matchs fermes à compter du 08/05/2023 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20km de la ville de MAGNY LE HONGRE.

Elle demande au club de lui transmettre le nom du terrain de repli pour sa dernière rencontre de championnat à domicile **24566421 FFA 77 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 27/05/2023**

et précise qu'il restera une rencontre concernée lors du 1^{er} match à domicile lors de la saison 2023/2024.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U18F**Finale :**

Match 25824995 PARIS FC 2 / VGA SAINT MAUR FF 1

Date : le samedi 10 juin 2023

Lieu : stade Emile Gagneux à RIS ORANGIS (terrain synthétique)

Horaire : à définir

La Commission informe les 2 clubs qu'ils sont invités à participer à une réunion d'informations le jeudi 1^{er} juin 2023 à 18h en visioconférence.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 2****24575533 VGA ST MAUR FF 2 / PARIS FC 3 du 13/05/2023**

Demande de VGA ST MAUR FF pour jouer la rencontre au Parc des Sports Paul Meyer à SUCY EN BRIE. Ce changement d'installation étant accompagné d'un changement de surface de jeu (pelouse), la Commission donne son accord mais précise qu'en cas de fermeture de terrain ou d'indisponibilité du terrain, il conviendra de proposer un terrain de repli.

Régional 3**Poule A****25131660 ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 / VAL D'YERRES CROSNE du 13/05/2023**

Demande l'ENTENTE PAYS E FONTAINEBLEAU pour jouer le match à 15h00 sur le terrain n°1 du stade Philippe MAHUT à FONTAINEBLEAU.

Accord de la Commission.

Etant précisé que le changement d'installation étant accompagné d'un changement de surface de jeu (pelouse), le match sera positionné sur le terrain synthétique du stade Benjamin GONZO en cas de fermeture de terrain ou d'indisponibilité du terrain.

Poule C**25131769 SAINT BRICE FC 1 / HOUILLES AC 1 du 06/05/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de HOUILLES AC (1^{er} forfait).

Poule E**25133666 ESP. PARIS 19 1 / PARIS CA 1 du 27/05/2023**

Rappel :

La programmation du match au samedi 20/05/2023 sera traité lors de la réunion du 16/05/2023 sous réserve que les 2 clubs n'aient pas de match en retard à cette date.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F**Finale :**

Match 25824996 PARIS FC 2 / PARIS ST GERMAIN FC 1

Date : le samedi 10 juin 2023

Lieu : stade Emile Gagneux à RIS ORANGIS (terrain synthétique)

Horaire : à définir

La Commission informe les 2 clubs qu'ils sont invités à participer à une réunion d'informations le jeudi 1^{er} juin 2023 à 18h en visioconférence

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 3****Poule C****25134182 BOISSY SOUS ST YON 1 / DAMMARIE LES LYS FC 1 du 27/05/2023**

Demande de BOISSY SOUS ST YON pour avancer le match au samedi 20/05/2023 (motif : terrain indisponible)

La Commission précise que :

1. Si le club ne dispose pas de terrain pour jouer ce match, il sera avancé au samedi 20/05/2023 sous réserve de la réception d'un justificatif officiel de la Mairie (attestation ou mail)
2. Sinon le match pourra également être avancé avec l'accord de l'adversaire sous réserve que les 2 clubs n'aient pas de match en retard à la date du mardi 16/05/2023.

Poule D**25134035 SOLITAIRES PARIS EST 1 / ACBB 1 du 13/05/2023**

Demande de l'ACBB pour reporter le match au samedi 20/05/2023 (motif : joueuses ramasseuses de balles)

La Commission ne peut pas émettre un avis favorable à cette demande.

Elle rappelle que cette date est fixée au calendrier depuis le début de la saison et qu'il est préférable de proposer d'avancer une rencontre plutôt qu'un report.

De plus la Commission est toujours dans l'attente de la réception d'un terrain pour ce match de la part SOLITAIRES PARIS EST.

25134040 SOLITAIRES PARIS EST 1 / YVELINES US 1 du 27/05/2023

La Commission invite le club à proposer un terrain pour ce match dans les meilleurs délais.